

ADIE



<https://www.adie.org>

- ACCOMPAGNEMENT : OUI
- FINANCEMENT : OUI

PRÉSENTATION

L'Adie est l'association solidaire qui défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité.

L'Adie finance et accompagne les créateurs d'entreprise qui n'ont pas accès au crédit bancaire et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux.

Le financement proposé par l'Adie prend la forme d'un microcrédit qui peut être accompagné d'un prêt d'honneur.

PUBLIC ET CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les créateurs d'entreprise qui n'ont pas accès au crédit bancaire et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADIE

1° / Une aide gratuite pour tous les entrepreneurs

- « Je Deviens Entrepreneur » : une formation de 1 à 2 semaines pour accélérer la création de mon entreprise.
- « Chiffrer mon projet » : rendez-vous d'1h30 avec un spécialiste pour faire de mon projet d'entreprise un succès.
- Un coaching personnalisé pour m'aider sur les 4 aspects de mon projet : l'adéquation du projet avec ma personnalité et mes compétences, le commercial, la gestion financière et la gestion administrative.

- Des webconférences et des ateliers : toute l'année, l'Adie organise des événements, rencontres, et ateliers sur la création d'entreprise. Je m'inscris !
- « Je construis mon projet » : un espace de coaching gratuit, en ligne, pour créer mon business plan et démarrer mon activité en mettant toutes les chances de mon côté !

2°/ Des formations dédiées aux entrepreneurs financés par l'Adie

- « L'Atelier des Solutions commerciales » : une formation de minimum 8 heures centrée sur les problématiques de développement des petites entreprises.
- « Maîtriser le fonctionnement de la Micro-entreprise » : une formation de 14 heures dédiée aux problématiques de gestion administrative et financière des micro-entreprises.
- « Réinterroger son statut juridique » : un programme de 7 heures pour faire le point sur le statut juridique de mon entreprise.

LE FINANCEMENT DE L'ADIE

- Montant : jusqu'à 12 000 €
- Durée de remboursement : de 6 à 48 mois
- Possibilité de différer le 1^{er} paiement de 3 mois maximum
- Taux : 7,45 % (taux fixe)
- Contribution de solidarité : 5 % du montant du crédit pour participer au fonctionnement de l'Adie et permettre à d'autres personnes d'être financées.

EN SAVOIR PLUS :

Site web : <https://www.adie.org>

Près de chez vous : <https://www.adie.org/nos-agences/>

Contact :

- Mail : <https://www.adie.org/contact/>
- Téléphone :
 - Métropole : 0969 328 110 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 18h
 - Guadeloupe, Guyane, Martinique et Saint Martin : 0970 845 111 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 5h à 17h
 - Réunion : 0970 845 113 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 20h